

Règlement Course du Run Dimanche 18 août 2024

Présentation

- course nature pour personnes nées en 2008 et avant
- il s'agit d'un parcours de 8 km à travers les parcs à huîtres, à marée basse, avec boucle sur l'île Tatihou
- départ sur la plage (à 500m de la petite cale) à 14h25 au gré du vent et de la marée.
- arrivée sur le terre-plein du port de plaisance (entre la Marina et la Capitainerie)

Généralités

- 20^{ème} édition
- organisation **Association Course du Run** siège social mairie de Saint-Vaast -la-Hougue en partenariat avec AS Turlaville, Tatihou et la commune de Saint-Vaast -la-Hougue
- type : course nature
- en 2023: 1084 arrivants

Récompenses

Les récompenses sont remises selon les principes suivants et dans le respect des catégories FFA :

- Toutes catégories hommes (scratch) : 6 premiers hommes.
- Toutes catégories femmes (scratch) : 4 premières femmes.
- Masters (*), cadet espoir et junior hommes, le premier de chaque catégorie, non cumulable avec le scratch.
- Masters (*) cadette, espoir et junior femmes, la première de chaque catégorie, non cumulable avec le scratch, grille établie par l'Organisation : coupes et lots divers pour les meilleurs concurrents des différentes catégories (sans cumul de récompenses)

(*) Pour les masters les catégories de M0 à M10 sont appliquées.

-

Dispositions particulières

- Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile conformément au cahier des charges des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

- Médical

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales

- Annulation épreuve

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour raison indépendante de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Programme

- retrait dossards : le jour de la course, zone d'arrivée, de 12h00 à 14h
- droit d'inscription : 9 Euros arrêt des inscriptions en ligne **le samedi 17 août à 20h** .
- les inscriptions par courrier devront arriver au plus tard le samedi 17 août et celles déposées dans la boîte aux lettres 4 chasse des Mares le 17 août 19h.
- majoration : 12 euros sur place, le 18 août **et au delà du samedi 17 août 20h en ligne et 19h boîte à lettres 4 chasse des Mares 50550 Saint-Vaast-la-Hougue**

- remise des récompenses zone d'arrivée: 15h40 environ un peu avant l'arrivée des derniers concurrents.

Renseignements

Par Email : coursedurun@yahoo.fr

- Par Téléphone. 02 33 54 43 10 / 06 75 40 59 63
- Facebook course du Run

Inscription :

en ligne : www.normandiecouseapied.com

- **Par courrier** : télécharger le bulletin d'inscription www.normandiecouseapied.com et l'envoyer avec le chèque libellé à Association Course Du Run avant le 18 août à:
Course du run 4 chasse des mares 50550 Saint Vaast La Hougue.

L'inscription en ligne par courrier ou sur place est conditionnée :

- Par la fourniture du bulletin d'inscription dûment rempli,
- Par la présentation d'une licence sportive FFA, ou, pour les autres-licenciés et les non licenciés **fournir une attestation de fin de parcours de votre Parcours de Prévention Santé PSS, datant de moins 3mois**

Par le paiement des frais d'inscriptions par chèque ou par carte bancaire en ligne

,L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés des catégories cadets à masters 10 soit nés en 2008 et avant(selon règlement FFA) et ayant rempli les formalités d'inscription. Les conditions particulières pour la participation sont précisées sur le bulletin d'inscription.

Inscription des mineurs

L'engagement d'un mineur ne peut se faire que sous autorisation parentale.(né après le 18 août 2008)..

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Droit à l'image

En acceptant le présent usage, les concurrents autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course sans que les coureurs puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image.

Résultats :

Résultats complets sur : www.normandiecouseapied.com

Règlement

La course est réservée aux coureurs ayant un dossard. Celui ci est à épingler sur le devant du tee-shirt. **Tout participant sans dossard sera exclu de la course** L'inscription implique l'acceptation du règlement de l'épreuve.

le 20 mai 2024 Daniel SIMON



Le président de l'association Course du run